

## **FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des Quais**

### **Réalisation des espaces verts - Mise en place du réseau d'adduction d'eau potable et arrosage automatique**

#### **Marché de maîtrise d'oeuvre n° 06042U Avenant n°2**

##### **Engagement du maître d'oeuvre sur le coût de travaux**

*Entre les soussignés*

- Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2009/0277 du Conseil de Communauté en date du 29 mai 2009 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, d'une part,

*et*

- Le Groupement ATELIER PAYSAGES BARSACQ/SOGREAH dont le mandataire, ATELIER PAYSAGES BARSACQ, a son siège sociale 27 rue des Vignes 33270 Floirac et est inscrit au RC de Bordeaux sous le n° B.390047579, d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé que :

- par marché n° 06042U, le groupement ATELIER PAYSAGES BARSACQ/SOGREAH, s'est vu confié par la Communauté Urbaine de Bordeaux, la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la ZAC des Quais à Floirac consistant en la réalisation des espaces verts, la mise en place du réseau d'adduction d'eau potable et de l'arrosage automatique.

- par avenant n° 1, le coût prévisionnel a été établi à 3 200 000,86 € HT (valeur septembre 2006) et la rémunération définitive du maître d'œuvre à 267 200,36 € HT (valeur septembre 2006).

Il a ensuite été dit ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le CCAP du marché 06042U compte un chapitre VI – Exécution de la mission de Maîtrise après passation des marchés de travaux – dont l'article 13 – coût de réalisation des travaux – prévoit la formalisation par avenant du montant du coût de réalisation des travaux que le groupement maître d'œuvre s'engage à respecter, une fois les marchés notifiés.

## **Article 2 : Formalisation du coût de réalisation des travaux**

A l'issue de la procédure d'Appel d'offres, 3 marchés ont été attribués :

Marché 08252U (lot1) - Traitement de sols et génie civil : 1 398 464,00 €H.T.

Marché 07265U (lot2) - Plantation et arrosage automatique : 984 083,31 €H.T.

Marché 07266U (lot3) - Adduction d'eau potable et réseau d'arrosage primaire : 910 505,60 €H.T.

Globalement, le coût de réalisation des travaux s'élève ainsi à 3 293 052,91 € HT (suivant conditions économiques du mois de février 2008 pour le lot 1 et de juin 2007 pour les lots 2 et 3)

## **Article 3 : Engagement du maître d'œuvre**

Le groupement ATELIER PAYSAGES BARSACQ/SOGREAH maître d'œuvre de l'aménagement de la ZAC des Quais à Floirac, s'engage à respecter le coût de réalisation des travaux mentionné à l'article 2 du présent avenant.

## **Article 4 : Incidence**

Ledit coût de réalisation des travaux, sert de base à l'application des autres articles du chapitre VI du CCAP.

## **Article 5 : Autres clauses**

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans ce deuxième avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait à Bordeaux,

Le Titulaire,

Le Président de la Communauté Urbaine  
de Bordeaux